



DEMANDE DE CERTIFICAT — Puits ou Prélèvement d'eau

IMPORTANT La demande n'est pas une autorisation. Attendez le permis écrit avant les travaux; le délai débute lorsque le dossier est complet.Demande en ligne : <https://www.notre-dame-de-ham.ca/demande-de-permis/>

PROPRIÉTÉ VISÉE

Adresse complète des travaux

Numéro de lot

REQUÉRANT ET PROPRIÉTAIRE

Nom du requérant

Téléphone

Adresse de correspondance

Courriel

Lien avec la propriété

☐ Le requérant est propriétaire☐ Mandataire autorisé☐ Autre

Nom du propriétaire, si différent

Téléphone du propriétaire

Adresse du propriétaire

Courriel du propriétaire

À RETENIR — Si le requérant n'est pas propriétaire, joindre une procuration signée ou un document établissant le droit d'agir.

ENTREPRENEUR OU EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant

☐ Même que le requérant☐ Entrepreneur☐ Travaux réalisés par le propriétaire

Nom ou entreprise

Numéro de licence RBQ

Téléphone

Courriel

ÉCHÉANCIER ET COÛT

Date prévue de début

Date prévue de fin

Coût estimé des travaux

TYPE DE TRAVAUX

Travaux

☐ Nouveau puits☐ Remplacement☐ Approfondissement☐ Modification☐ Scellement☐ Obturation d'un puits existant



DEMANDE DE CERTIFICAT — PUISITS OU PRÉLÈVEMENT D'EAU

IMPORTANT La demande n'est pas une autorisation. Attendez le permis écrit avant les travaux; le délai débute lorsque le dossier est complet.Demande en ligne : <https://www.notre-dame-de-ham.ca/demande-de-permis/>

Ouvrage

- ☐ Puits tubulaire
- ☐ Pointe filtrante
- ☐ Autre

- ☐ Puits de surface
- ☐ Captage de source

Usage de l'eau

- ☐ Consommation humaine
- ☐ Commercial
- ☐ Autre

- ☐ Agricole
- ☐ Géothermie

Nombre de personnes desservies

Débit projeté

Profondeur projetée

Puisatier

Numéro de licence RBQ

LOCALISATION ET PROTECTION

Distance de l'installation septique

Distance du champ d'épuration

Distance d'un cours d'eau ou milieu humide

Distance d'une parcelle en culture

Distance d'une propriété voisine

Distance d'un bâtiment

Conditions particulières

- ☐ Zone inondable
- ☐ Puits à risque de contamination

- ☐ Terrain susceptible d'être submergé
- ☐ Aucune connue

À RETENIR — L'aménagement et la protection de l'ouvrage doivent respecter le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Un rapport de forage doit être transmis après les travaux.Règlement provincial sur le prélèvement des eaux : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2035.2>

PIÈCES DE BASE À JOINDRE

- ☐ Plan de localisation à l'échelle indiquant les distances aux sources potentielles de contamination
- ☐ Après les travaux : rapport de forage et localisation finale de l'ouvrage

À RETENIR — Selon la nature du projet, la municipalité pourra demander des renseignements ou des documents supplémentaires.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

À RETENIR — Je certifie que les renseignements et documents fournis sont vrais, exacts et complets. J'autorise la vérification des renseignements et la visite de la propriété conformément aux pouvoirs prévus par la réglementation applicable.

Nom en lettres moulées

Signature

Date

**DEMANDE DE CERTIFICAT — Puits ou Prélèvement d'eau**

IMPORTANT La demande n'est pas une autorisation. Attendez le permis écrit avant les travaux; le délai débute lorsque le dossier est complet.
Demande en ligne : <https://www.notre-dame-de-ham.ca/demande-de-permis/>

RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

Date de réception	Numéro de demande	Dossier complet le
Décision		
☐ À analyser	☐ Autorisé	
☐ Refusé	☐ Informations supplémentaires requises	
Numéro du permis ou certificat	Date de délivrance	Signature du fonctionnaire désigné